

Numéro 48 / Juillet 2024

Le Noirmont info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :

Le Noirmont info n° 48

en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le Conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi 8h – 12h / 17h – 18h

Jeudi 8h – 12h

Vendredi 8h – 12h / 14h – 17h

① Secrétariat 032 953 11 15

① Caisse 032 953 11 16

① Cont. hab / AVS 032 953 12 15

Courriel commune@noirmont.ch

Site web www.noirmont.ch

Vacances d'été

Nos bureaux seront fermés du vendredi 12 juillet dès 11 h 00 au vendredi 2 août 2024, inclus.



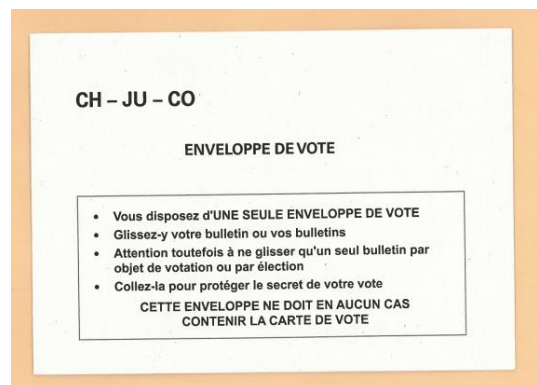
BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION INFORMATIONS

Votations

Nous vous rappelons la marche à suivre afin de voter par correspondance.

1. Remplir le/les bulletin/s de vote, le/les introduire dans l'enveloppe de vote et la coller. Elle ne doit porter aucun signe distinctif !
2. Signer la carte de légitimation. **ATTENTION ! Sans signature, votre vote ne sera pas pris en compte !**
3. Insérer la carte de légitimation et l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission (pas dans une autre enveloppe !)
4. Affranchir et poster l'enveloppe ou la glisser dans la boîte aux lettres de l'Administration communale. Elle doit parvenir au plus tard le vendredi précédant le scrutin !

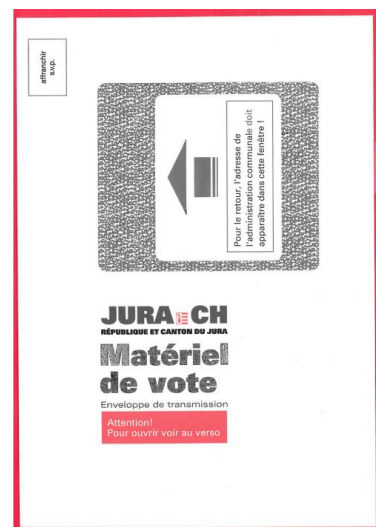


Vote nul si :

- Vous n'avez pas utilisé l'enveloppe de vote par correspondance
- La carte de légitimation ne porte pas votre signature manuscrite
- L'enveloppe de transmission contient des cartes de légitimations relatives à des scrutins qui ont lieu à des dates différentes

Votes pas pris en considération et détruits immédiatement si :

- L'enveloppe de transmission contient plus d'une carte de légitimation pour un même scrutin
- L'enveloppe de transmission contient plus d'une enveloppe de vote
- Les bulletins n'ont pas été glissés dans l'enveloppe de vote
- L'enveloppe de vote contient plus d'un bulletin pour une même votation
- L'enveloppe de vote contient la carte de légitimation



Facebook

La Commune du Noirmont est sur Facebook !

Nous y mettons diverses informations et annonces urgentes.

N'hésitez pas à nous suivre afin d'être au courant des dernières nouvelles concernant la Commune.



Commune Le Noirmont

Mobility

Nous vous rappelons que la voiture Mobility est disponible au Noirmont !

Elle est stationnée à l'ouest de la gare CJ. Elle contient 5 places et est de type « Economy ».

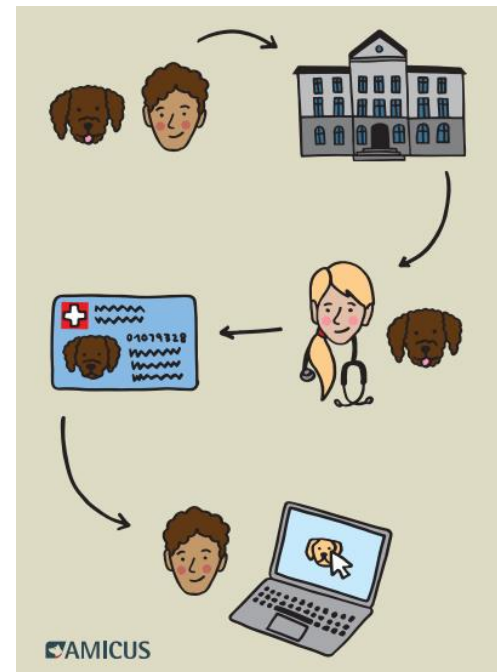
Tarifs horaires : CHF 2.50/heure et CHF 0.65/km.

Pour y avoir accès, il faut s'enregistrer auprès de www.mobility.ch

Propriétaires de chiens

Marche à suivre pour les détenteurs/trices de chien.

1. Annoncer à la Commune
Veillez communiquer à l'Administration communale que vous devenez propriétaire. Ainsi, nous pouvons vous inscrire dans « Amicus » (base de données fédérale des chiens et des détenteurs).
Ensuite, nous vous transmettons votre ID personnel (numéro d'identification Amicus)
2. Enregistrer son chien
Prendre rendez-vous avec votre vétérinaire pour implanter une puce électronique à votre animal. Si votre chien arrive depuis l'étranger, afin de contrôler son numéro.
Demandez à votre vétérinaire d'enregistrer votre chien dans « Amicus » !
3. Annoncer les événements
En cas de vente, donation, décès de votre animal, veuillez en informer l'Administration communale afin que nous puissions mettre à jour les données.



Frelon asiatique

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, veuillez le déclarer directement sur le site officiel :

www.frelonasiatique.ch



Précautions !

- Ne pas s'approcher d'un nid actif – se tenir à au moins 15 mètres du nid
- Si attaque : rester calme et éviter les mouvements brusques et s'éloigner rapidement
- Si piqûre : se mettre au repos, retirer les bijoux, nettoyer la plaie et appeler le 144 si symptômes d'une réaction allergique (difficultés à respirer, gonflements, malaise, démangeaisons,...)

CONTRÔLE DES HABITANTS

Passeport / carte d'identité

Nous vous suggérons de vérifier la validité de vos documents d'identité. Dans le cas où vous devez les renouveler, il s'agit de vous adresser au :

Bureau des Passeports et des légalisations

1, Rue du 24-Septembre
2800 Delémont
Tél. 032 420 50 00
Courriel : passeport@jura.ch
www.jura.ch/passeport

Inscription au chômage

ORP Franches-Montagnes
5, Rue Bel-Air
2350 Saignelégier
Tél. 032 420 47 30
Courriel : orp.saignelegier@jura.ch
www.job-room.ch

AGENCE AVS

Cotisations à l'AVS, AI, APG et AC

Obligation de cotiser au 1^{er} pilier pour les personnes

- Exerçant une activité lucrative salariée ou indépendante en Suisse ou à l'étranger pour un employeur établi en Suisse, dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.
- Sans activité lucrative (incapacité de travail, étudiants, chômeurs, etc.) ou autres situations, dès le 1^{er} janvier de l'année des 21 ans.

L'obligation cesse à l'âge de la retraite sauf pour les personnes qui continuent d'exercer une activité lucrative.

Quelles prestations et quand ?

Réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire

Pour toutes personnes de condition économique modeste.

Prestations complémentaires

Pour les bénéficiaires d'une rente AVS ou AI, également par les personnes entrant en EMS ou en institution.

Lorsque les dépenses reconnues sont supérieures aux revenus déterminants et que la fortune n'excède pas CHF 100'000.- (pour une personne seule) ou CHF 200'000.- (pour un couple).

Départ à la retraite

L'âge de référence pour l'année 2024 est de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Dès 2028, l'âge de la retraite passera à 65 ans pour les femmes

De 2025 à 2027, mesure mise en place progressivement

Vous souhaitez savoir quand vous atteindrez l'âge de la retraite ?

Rendez-vous sur : www.ecasjura.ch → AVS 21 → augmentation de l'âge de la retraite des femmes → calcul de l'âge de référence



Points importants

Assurance vieillesse survivant (AVS)

Eviter les lacunes de cotisations

Une année de lacune peut entraîner une baisse importante de la rente AVS.

Vérifiez que vous n'avez pas de lacunes ou que votre employeur ait annoncé vos revenus à la caisse de compensation. Pour ce faire, demandez par écrit « un extrait de compte individuel (CI) ».

Bonification pour tâches éducatives

Pour les personnes ayant eu des enfants à charge de moins de 16 ans, pris en compte lors du calcul de la rente

Bonifications pour tâches d'assistance

Pour les personnes s'occupant de parents nécessitant des soins.

PAS de prestations en espèces ! Inscription d'un revenu supplémentaire sur le CI. Ainsi, il sera pris en compte lors du calcul des rentes AVS ou AI.

Partage des revenus en cas de divorce (splitting)

Les personnes divorcées doivent demander le partage des revenus réalisés pendant le mariage.

Assurance maladie de base (AMal)

Obligation de s'assurer pour les soins en cas de maladie pour toutes les personnes domiciliées en Suisse. Dans les 3 mois suivant la prise de domicile ou la naissance en Suisse ou dès le début d'une activité lucrative en Suisse.

LAA

Obligation des employeurs d'assurer leurs salariés, travaillant en Suisse, à l'assurance-accidents (y compris apprentis, stagiaires, volontaires, etc.)

Nouveautés 2024

AI

Révision (entre 01.01.2024 – 31.12.2026) des rentes d'invalidité partielles (inférieur à 70%) versées aux moins de 55 ans.

Méthode d'évaluation de l'invalidité améliorée grâce à une déduction forfaitaire permettant de tenir compte des limitations des personnes handicapées sur le marché du travail.

AMal – Réduction des primes de l'assurance-maladie

Pour les jeunes adultes en formation de moins de 25 ans (selon revenu parent) et les enfants de moins de 18 ans à la charge des parents.

La limite du revenu déterminant (RDU) est de CHF 52'999.- en 2024.

APG

En cas du décès d'un parent peu après la naissance de l'enfant, le parent survivant bénéficie d'une prolongation de son congé.

(pour les autres APG, se référer au mémento).

AVS 21

Retraite plus flexible.

Possibilité de la mensualiser et de la prendre partiellement, permettant un passage progressif de la vie active à la retraite.

A disposition pour vous renseigner

Etablissement cantonal des assurances sociales

Rue Bel-Air 3, 2350 Saignelégier

032 952 11 11 / mail@ecasju.ch

www.ecasjura.ch

Agence communale AVS

Mme Lilou Müller

Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont

032 953 12 15 / lilou.muller@noirmont.ch

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – sécurité locale et police des constructions – action sociale – finances – zone AIC – PAL

Dicastère : M. Gabriel Martinoli, maire

Finances

Une fois de plus nos comptes bouclés positivement, 2023 n'échappe pas à la règle. En frôlant les 1,4 millions de bénéfice, cela prouve la bonne santé de nos finances. Cet excellent résultat s'ajoute aux tout aussi excellents résultats des 5 dernières années.

Compte tenu de ces bonnes nouvelles, nous envisageons des investissements importants: le Carré du village, la réfection de plusieurs rues du village (canalisations et revêtements), l'agrandissement de la STEP... pour les grandes réalisations.

Toutefois pour lancer ces réalisations nous sommes tenus d'attendre le feu vert du Canton quant au plan d'aménagement local. Ce dossier devra également passer par l'approbation des citoyens de la Commune lors d'une assemblée. Une approbation positive que je souhaite de votre part.

Notre futur dépend de ces deux phases cruciales. Beaucoup de travail et d'implication en vue pour l'ensemble des conseillères, conseillers et personnel administratif de notre Commune. Ils sauront y faire face, j'en suis persuadé.

Personnel

Sincères félicitations à **M. Alexandre Veya** qui a obtenu son CFC d'agent d'exploitation !

Nous le remercions pour ces années passées à la voirie et lui souhaitons un futur plein de réussites.

Dès le 1^{er} août 2024, nous accueillerons **M. Célien Piaget**, notre nouvel apprenti auprès de la voirie.



Pour la toute première fois, nous avons le plaisir de recevoir un stagiaire, **M. Quentin Sieber**, dans le service de conciergerie des Ecoles primaire et secondaire, ainsi qu'à l'Espace Polyvalent et la STEP.

Merci de leur réserver un chaleureux accueil !

Rappel règlement de police locale

A la suite d'un grand nombre d'accès publics encombrés par divers objets. Nous prions les propriétaires de terrains et bâtiments de maintenir en ordre les alentours de leur parcelle.

Selon l'article 14 du règlement de police locale « Il est interdit d'encombrer ou d'embarrasser les routes et chemins publics par des objets quelconques. Les usagers doivent maintenir la voie publique en état de propreté. En outre, les propriétaires veilleront à maintenir l'ordre et la propreté aux abords de leur maison et de leur ferme. »

De plus, nous tenons à rappeler que l'accès aux trottoirs est réservé aux piétons, aux voitures d'enfants et d'invalides. Ainsi, l'usage des trottoirs est interdit aux vélos, vélomoteurs et cavaliers. En outre, le stationnement de véhicules n'est également pas autorisé.

Selon l'article 36, alinéa 5 du règlement de police locale « L'accès aux trottoirs est interdit aux vélos, vélomoteurs et tout autre véhicule à moteur, de même qu'aux cavaliers. Le stationnement de tout véhicule y est également interdit. »

Bon été à vous toutes et tous et accordez-vous du bon temps.

Gabriel Martinoli

FORÊTS – ENVIRONNEMENT – PÂTURAGES – ECONOMIE RURALE

Dicastère : M. Matthieu Butillon

Le Sénéçon jacobée

Une plante toxique pour les animaux qui peut s'avérer aussi problématique pour les êtres humains. Les Sénéçons de Jacob sont des plantes indigènes bisannuelles qui ont profité de l'extensification des pâturages et des bords de route pour se multiplier. Selon la Fondation rurale interjurassienne, cette plante indigène aux fleurs jaunes peut avoir des conséquences néfastes : « Elle est très toxique pour le bétail à tous les états, qu'elle soit fraîche ou séchée. Il y a beaucoup d'alcaloïdes qui provoquent plusieurs problèmes internes, dans le système digestif ou le foie. Si la bête en mange beaucoup d'un seul coup, elle peut mourir en quelques jours. Cette plante peut aussi être problématique pour les êtres humains car ces alcaloïdes peuvent aussi se retrouver en petites quantités dans le lait ou le miel. Un gros foyer de Sénéçon jacobée à proximité d'un rucher, ce n'est pas bon ».



Nous invitons la population à se débarrasser des Sénéçons dans leur jardin et aux alentours en arrachant tout simplement la plante avec des gants et en la mettant directement dans un sac poubelle. **Attention !** Il ne faut pas faucher, ni mettre les Sénéçons dans le compost !

Haies privées

Celles-ci doivent être entretenues par leur propriétaire et ne pas empiéter sur la voie publique, ni gêner l'éclairage public (règlement de police local article 37). Dans le cas de nouvelles plantations, certains types ou variétés d'arbres ou d'arbustes ne sont pas autorisés. Pour toute nouvelle haie et clôture une demande de permis doit être déposée.

Vous trouverez une liste des essences autorisées sur le site Internet de la Commune. Respecter les distances prescrites en fonction de la hauteur de ces plantations. Tous les renseignements nécessaires sont disponibles au bureau communal.

Arbres fruitiers de la Commune

Ces fruitiers répartis sur le territoire communal sont à la disposition des habitants. (Poires, pommes, prunes, damassine... etc.). Vous pouvez sans autre les cueillir dans des proportions respectables. Pensez aux autres



Ces plantations sont répertoriées sur un plan avec le lien suivant : www.noirmont.ch/ et sur le facebook de la commune (nombreuses infos à dispo).

Journée de nettoyage au village

Tout d'abord, un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont inscrit(e)s pour la journée du 20 avril 2024.

Ce coup de balai printanier a été malheureusement annulé en référence aux conditions climatiques (difficile de récolter des mégots sous 20 cm de neige).

Une nouvelle date sera fixée et communiquée ultérieurement.



Bonnes vacances d'été à tous !

Matthieu Butillon

EAUX – STEP et canalisations – PGEE – PGA – DÉCHETS

Dicastère : Mme Florence Girard

Inauguration du nouveau réservoir

L'eau va bientôt couler de source...

Après plus d'une année de travaux, le nouveau réservoir des Combes, ainsi que la rénovation de l'arrivée de nos eaux de source au contour de la Clinique, vous seront présentés lors d'une inauguration officielle, le week-end du 20 et 21 septembre 2024. Vous recevrez en temps voulu des informations plus détaillées.

Je profite, au nom du Conseil communal, de remercier tous les acteurs : entreprises, artisans, bureau d'ingénieurs, riverains, ayant pris part de près ou de loin aux différents travaux liés au nouveau réservoir des Combes et à la revue complète du réseau d'eau sur la Commune. Merci à la Commission des eaux qui a été très impliquée dans ce dossier avec de nombreuses séances en cours d'année. Un merci également, à vous, chers citoyens, pour votre tolérance et patience, certains travaux auront occasionné dans le village quelques désagréments. Arrivant au terme de ce projet, nous sommes fiers de vous présenter un nouveau réservoir d'eau potable pour les années futures. L'entier du réseau d'eau de la Commune a été revu et amélioré pour le confort de tous les citoyens. L'eau est un bien essentiel qui mérite du respect et de la vigilance en tous temps.



Piscines privées

Sont soumises à une autorisation en matière de protection des eaux et de l'environnement

- Les piscines privées fixes dont l'eau subit un traitement
- Les installations démontables dont l'eau subit un traitement à base de cuivre

Modes d'évacuation et prescriptions

Toutes les eaux de piscines subissant un traitement, même pour les installations ne nécessitant pas d'autorisation en matière de protection des eaux et de l'environnement, sont soumises aux prescriptions ci-dessous :

- **Eaux de baignade** : Lors des vidanges, lorsque les conditions locales le permettent, l'eau du bassin sera infiltrée superficiellement avec passage au travers de la couche d'humus végétalisée ou déversée directement dans une canalisation d'eaux claires (ou pluviales) ou dans un cours d'eau. Aucun produit de traitement désinfectant de l'eau ne sera ajouté aux eaux de baignade dans les deux jours précédant la vidange du bassin. La teneur en chlore de l'eau infiltrée dans le sol ou déversée dans un cours d'eau ou une conduite d'eaux claires ne peut excéder 0,05 mg/l. En cas de dépassement de cette teneur, on ajoutera préalablement 5 g de thiosulfate de sodium (hyposulfite) pour 1 m³ de capacité du bassin.
- **Eaux de nettoyage** : Ces eaux résultent de l'entretien du bassin vide et sont chargées en produits de nettoyage, acide ou eau de Javel. Elles sont donc considérées comme polluées et doivent être évacuées par le biais des canalisations d'eaux usées. Aucune infiltration superficielle ou déversement de l'eau dans le milieu naturel ne sont autorisés. Directive ENV EA06 ENV EA06 – mai 2019 2/2

- **Eaux de lavage des filtres** : Peu importe le mode de filtration (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.), ces eaux sont considérées comme polluées et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées. Aucune infiltration superficielle ou déversement de l'eau dans le milieu naturel ne sont autorisés.

Traitement au cuivre par ionisation (traitement électro-physique) ou autre procédé

Les traitements à base de cuivre sont très polluants. Une installation de prétraitement des eaux visant à retenir le cuivre est nécessaire avant le rejet de ces dernières dans les canalisations d'eaux usées.

cf : Règlement et directives en matière de protection des eaux pour piscines privées

<https://www.jura.ch/DEN/ENV/Formulaires-et-directives/Formulaires-et-directives.html>

Préservez l'eau au quotidien ! Tous unis vers la STEP !



Aux lingettes nettoyantes dans les toilettes.

Nous retrouvons régulièrement une quantité importante de lingettes qui obstruent la STEP (filaments), ces dernières doivent être déposées dans les sacs taxés.

ECOL'EAU ...

Economisons l'eau, respectons-là !

Il faut boire l'eau en pensant à sa source ...

C'est quand le puits est à sec que nous connaissons la valeur de l'eau...



Campagne mégots de cigarettes

La campagne mégots de cigarettes, organisée par la Commission Le NoirmONT trie mieux, bat son plein. Le but est de sensibiliser la population à ne pas jeter les mégots de cigarettes. Comme vous avez pu le voir, des affiches et des cendriers de « vote » ont été installés dans le village. De plus, des cendriers de poche sont en cours de distribution dans les commerces du Noirmont. N'hésitez pas à vous servir !

La chanson « l'histoire du mégot » et les 2 films « Stop Motion », de la classe de M. Pascal Falbriard, ont rencontré un énorme succès. A visionner sur les réseaux, Youtube et le site Internet de la Commune. Un immense merci aux élèves, à M. Pascal Falbriard et à tous les citoyens qui ont prêté leur voix.



Ne donnez pas vos mégots aux escargots !

Elève Ecole Le Noirmont

Campagne sacs en tissu

La campagne de récolte et de confection de sacs en tissu continue !

Vous pouvez toujours amener vos tissus et/ou pantalons à la Fromagerie Kälin Roy, ainsi nous pourrions agrandir notre stock.

Si vous n'utilisez pas vos sacs tissus → ramenez-les à l'Ecopoint !

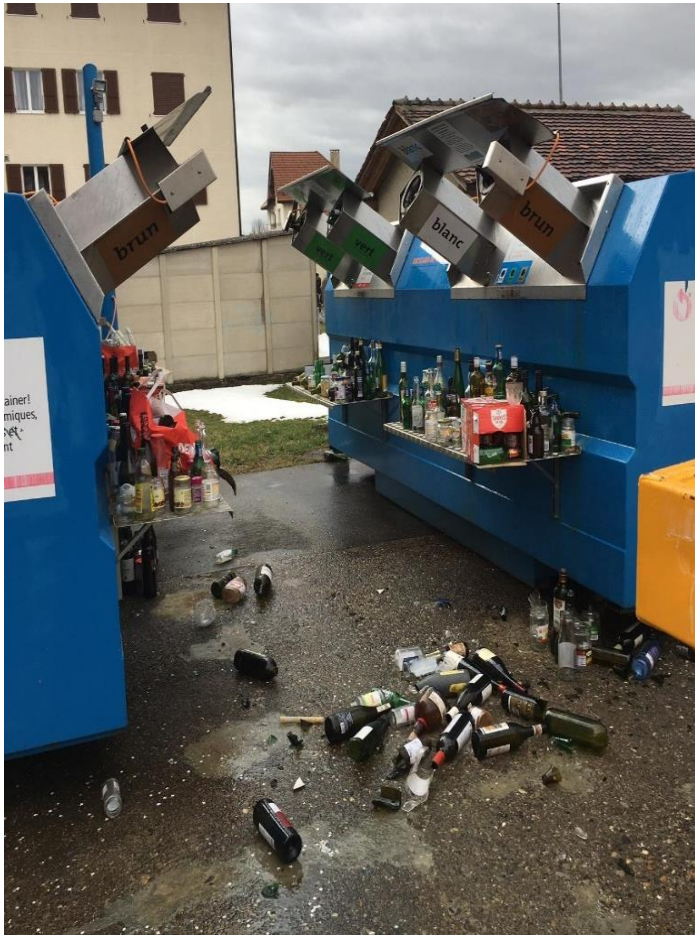
Nous acceptons également les sacs en tissu venant d'une autre distribution.



Bel été et bonnes vacances à tous !

Florence Girard

INCIVILITÉS À L'ECOPOINT



Cartons déposés hors de la benne



Verre déposé hors de la benne



Plastique dans le compost communal

Feu dans la benne inerte



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION – PAL - CAMPING

Dicastère : M. José Oppliger

Camping du Creux-des-Biches

Jurabivouac a pris fin et a été suppléé par le Camping du Creux-des-Biches depuis le 1^{er} mai 2024. Ainsi, nous tenons à remercier M. Gogniat Mathias pour son dévouement durant ces années de travail. Nous souhaitons la bienvenue et plein succès à M. Kilcher Jonas.

Je vous souhaite un bel été.

José Oppliger



BÂTIMENTS – TOURISME – GESTION DE L'ESPACE POLYVALENT – POMPIERS SIS – CRÈCHE UAPE

Dicastère : M. Mathias Gogniat

Noirmont Bouge

Le Noirmont Bouge sera à nouveau édité en 2025. De ce fait, un comité est en cours de mise sur pied. Ainsi, une séance se tiendra le mardi 27 août 2024 à 18h au caveau de l'Espace polyvalent.

C'est avec plaisir que nous invitons les personnes intéressées à s'y joindre. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter **l'Administration communale au 032 953 11 15** ou à commune@noirmont.ch

Comité de la crèche

Le comité de la crèche du Noirmont est à la recherche d'un/e nouveau/nouvelle membre !

Pour des renseignements complémentaires ou si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à joindre **M. Mathias Gogniat au 076 467 80 05**

Moutons au village

Comme vous avez pu le remarquer des moutons ont été mis en pâture sur différents terrains communaux. Ces animaux y ont été installés afin de « faucher » ces parcelles de façon naturelle.

Evidemment, nous veillons à protéger au maximum les arbres pour éviter que nos amis à quatre pattes ne les mangent.



Bel été à tous !

Mathias Gogniat

AUTRES ASSOCIATIONS

ESPACE JEUNES FRANCHES-MONTAGNES

L'Espace Jeunes Franches-Montagnes fête ses vingt ans !

Centre d'animation socioculturelle, l'Espace Jeunes Franches-Montagnes propose aux jeunes de la région un lieu d'accueil et de rencontres, des activités ludiques et citoyennes ainsi qu'un appui individuel et collectif. Son fonctionnement est placé sous la responsabilité d'une équipe d'animation professionnelle et d'une structure associative composée de personnes représentant des autorités politiques et des acteurs professionnels, ainsi que de parents. Pour les vingt ans du centre, l'équipe d'animation organise plusieurs activités et événements.

Activités spéciales et gratuites pour les jeunes :

- Tir à l'arc le mercredi 29 mai à Saignelégier.
- Bubble football le mercredi 28 août 2024 à Yverdon.
- Karting le 30 octobre 2024 à Bassecourt.

Evénements pour un plus large public :

- Conférence de Dre Christelle Stebler-Theytaz, médecin pédopsychiatre, responsable du Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents et indépendante au Cabinet l'aurore, intitulée « Parcours de soins : quelle aide pour les jeunes en souffrance et en manque de repères ? ». Le vendredi 19 avril 2024 à 19h au Café du Soleil à Saignelégier.
- Repas festif avec une animation de M. Luc Maillard, ancien garde forestier à la retraite, accompagné de Mme Anne Girardet, cheffe de projet en sensibilisation et éducation, Parc naturel régional du Doubs, intitulée « Les mille et un secrets de la forêt ». Le vendredi 14 juin 2024 dès 17h à la cabane forestière de Monfaucon.
- Soirée portes ouvertes avec notamment le vernissage d'une vidéo réalisée par M. Nicolas Caillet de Pic-objectif retraçant l'histoire et l'actualité du centre. Le vendredi 4 octobre 2024 dès 17h dans les locaux de l'Espace Jeunes Franches-Montagnes.

Avec ces activités et événements, l'Espace Jeunes Franches-Montagnes tient à partager des valeurs et des thèmes qui lui sont chers : le bien-être des jeunes, le sens de la fête et la protection de l'environnement, mais aussi la proximité avec la population de la région. Depuis quelques années, un projet d'animation itinérante, qui devrait permettre un accès facilité pour les jeunes, est porté par l'équipe d'animation et soutenu par l'association. Grâce au financement d'entreprises, des communes franc-montagnardes et du canton du Jura, un projet pilote verra sans doute le jour prochainement.

L'équipe d'animation

Laurence Surdez et Yves Voirol



PARC DU DOUBS

Visiter la centrale hydroélectrique de La Goule avec le Parc du Doubs

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, le Parc du Doubs propose une visite inédite autour de l'histoire de la production hydroélectrique à La Goule, le samedi 7 septembre 2024, en collaboration avec l'ASPRUJ (Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien) et la Société des Forces Electriques de La Goule.

Des toutes premières installations construites à la fin du XIXe siècle aux turbines modernes, les participants découvriront la production hydroélectrique de La Goule au fil du temps durant environ 1 heure 30. Auteur de l'inventaire des centrales électriques jurassiennes, passionné d'histoire et fin connaisseur de la région, M. Georges Cattin expliquera la nature et le fonctionnement du canal d'aménée d'eau jusqu'à l'usine. Il sera ensuite possible de visiter les installations actuelles de la centrale hydroélectrique avec M. Pierre-Yves Boillat, responsable de la production, et M. Cédric Zbinden, directeur de la Société des Forces Electrique de la Goule.

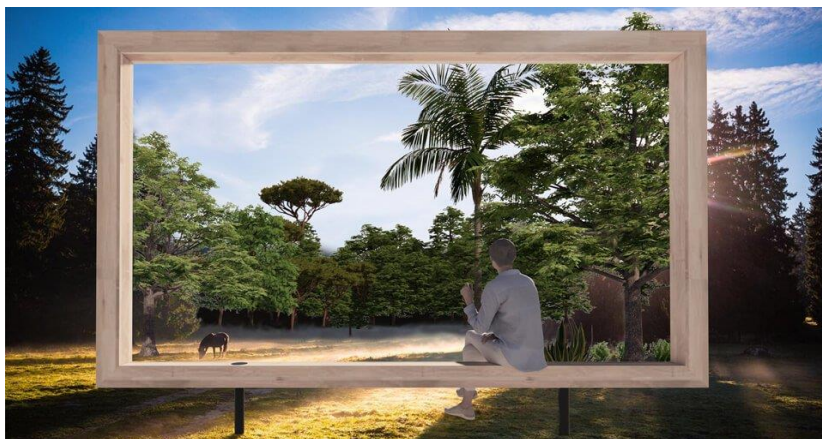
Trois visites sont prévues à 10h, 14h et 16h. Elles sont gratuites mais l'inscription via le site internet du Parc du Doubs (www.parcdoubs.ch, rubrique actualités) est fortement conseillée (maximum 25 personnes par visite). Des bus navettes gratuits au départ du Noirmont sont organisés aux heures des visites.



Une exposition consacrée aux paysages franc-montagnards à l'Espace La Velle

Le Parc du Doubs met son expertise en matière de paysage à disposition de Jura-24 et contribue aux animations de l'association prévues aux Franches-Montagnes pour marquer les 50 ans de la création du canton du Jura. Une exposition montrant l'évolution des paysages de notre région est notamment prévue à l'Espace La Velle au Noirmont (ancienne église) du 23 juin au 25 septembre 2024. Aux côtés des nombreux œuvres artistiques et images paysagères anciennes et actuelles, le Parc du Doubs y présente son Observatoire du paysage, outil visant à documenter les transformations du paysage.

De plus, le 6 juillet prochain, le Parc proposera une balade guidée au départ de Saignelégier à travers les paysages de pâturages boisés. Information et inscription sur www.parcdoubs.ch, rubrique actualités.



ASSOCIATION JURA-24

Jura-24 : des balades patrimoniales et une exposition dans les Franches-Montagnes

Jura-24, c'est trois mois d'expositions et d'événements aux quatre coins du canton pour marquer le plébiscite du 23 juin 1974. Aux Franches-Montagnes, les paysages et leur incroyable patrimoine s'afficheront au fil de trois balades et sur les murs de l'Espace La Velle, au Noirmont.

Les itinéraires relient Les Genevez à La Combe en passant par Lajoux, Le Noirmont aux Breuleux ou encore la boucle de Saignelégier. Ils seront rythmés par trois cadres en bois qui transformeront des bouts de paysage en tableaux vivants. Certains points de vue choisis sont extraordinaires, d'autres moins spectaculaires : tous mériteront que l'on sorte son téléphone portable pour accéder par des codes QR aux informations sur l'histoire, la biologie, l'industrie, l'art, l'agriculture, le patrimoine bâti de ces coins de terre.

Dialogue à cent ans d'intervalle

Le Noirmont n'est pas seulement le point de départ d'une balade : il accueille l'exposition de Jura-24 à l'Espace La Velle. Entre passé, présent et futur, des cartes postales, des photos anciennes et des œuvres d'art documenteront ou illustreront le patrimoine paysager des Franches-Montagnes.

Certaines vues ont été figées il y a plus de 100 ans ! Le photo-club des Franches-Montagnes est retourné sur le terrain pour montrer l'évolution des Franches-Montagnes. Des artistes, des scientifiques ou l'intelligence artificielle projeteront quant à eux les paysages dans le futur.

L'exposition est organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Doubs qui y présentera également son observatoire du paysage.

Des expositions à Porrentruy, à Delémont et à Moutier

Le jubilé Jura-24 commence le 23 juin 2024 et dure jusqu'à fin septembre 2024. À Porrentruy, l'histoire de la création du canton surgira de l'obscurité grâce à la projection de documents d'archives. L'industrie et l'artisanat jurassien présenteront leur cabinet de curiosité dans un pavillon en bois créé pour l'occasion à Delémont, tandis qu'on rêvera 2074 à Moutier avec l'œuvre digitale intitulée La Chrysalide, d'Arnaud Laffond, les créations en 3D de classes jurassiennes et les tables rondes du Forum 2074 (Plus sur www.jura-24.ch).

Carte postale, Fonds Gustave Amweg, 1989.1513, MHDP.



Prise de vue documentaire et non définitive de l'association Jura-24.



ÇTÉEÇI PE ÇTULI DERRIÈRR LAGARR

Le 14 juillet 2024 au Creux-des-Biches et le 16 juillet 2024 au Noirmont

Des contes jurassiens, de la musique live et un chouïa de patois : c'est la recette que proposent la conteuse Mme Geneviève Boillat et le musicien M. Jacques Bouduban dans leur création « Çtéeçi pe Çtuli Derrièrr LaGarr ». Cette veillée spectacle plonge le public dans notre histoire pour mieux penser l'avenir. Les deux compères rafistolent le monde à coups de rire et de sons de ferraille, de poésie, de cruauté et de contes de fées.

Un spectacle, un apéro, une grillade

Rendez-vous du 21 juin au 27 juillet 2024, par tous les temps, pour un spectacle, un apéro et des grillades à proximité des 32 gares jurassiennes. Au-delà du spectacle, c'est un moment convivial de terroir que proposent la conteuse et le musicien. Se moquer de nous-mêmes, plonger dans notre histoire, s'amuser, se rencontrer, griller quelque chose, boire un coup et fêter simplement les 50 ans de notre canton sont au programme.

Une chaise sous le bras

Dès 18 h 00, les spectateurs/rices arrivent, si possible en train, avec un siège pliable et quelque chose à griller. On prend le temps de boire un verre grâce à la Brasserie Blanche-Pierre qui suit la tournée, on discute un moment et on se rencontre.

A 19 h 00, a lieu le spectacle d'une petite heure : des contes, des chansons, des histoires, des musiques jurassiennes et un chouïa de patois. Il y a des rires, des surprises, de la joie et du partage. C'est sans réservation et au chapeau.

Vers 20 h 00, on boit encore un verre, on peut griller ce qu'on a apporté, grignoter et rester encore un moment ensemble pour refaire le monde.



CROIX-ROUGE SUISSE

Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ?

Bénéficier d'un service de transports pour vos déplacements médicaux ?

Profiter d'une aide d'urgence pour la garde de votre enfant malade ?

Si ces prestations suscitent votre intérêt ou réveille votre curiosité, n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne afin d'obtenir plus d'informations et découvrir l'ensemble des aides à disposition.

La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches voudriez bénéficier de ces services, ou pour devenir membre ou bénévole et contribuer à ces causes vitales, n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne au 032 465 84 00 ou par mail à l'adresse info@croix-rouge-jura.ch

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies !

INFINEED

En tant que client/e de la Goule : Participez à notre projet de recherche et gagnez un bon de CHF 3'000.- pour un vélo électrique !



Le projet

Le projet de recherche INFINEED, co-financé par l'OFEN et mené par l'UNINE et la HEG en partenariat avec La Goule et Swiss Energypark, vise à encourager une consommation d'électricité plus responsable et écologique.

Comment ça marche ?

En participant, vous aurez accès à l'application mobile INFINEED. Cette application vous fournira chaque semaine une visualisation ludique et une analyse de votre consommation d'électricité afin de vous aider à l'optimiser.

Inscription (jusqu'au 11 août 2024)

Remplissez le questionnaire d'introduction. Vous serez alors éligible pour le tirage au sort permettant de gagner un des 20 bons d'achat de CHF 100.- chez Galaxus.

Début du défi (lundi 19 août 2024)

Quelques jours avant le début du défi, vous recevrez un SMS pour accéder à l'application INFINEED.

Suivi hebdomadaire

Chaque lundi pendant 6 semaines, consultez l'application pour des mises à jour sur votre consommation d'électricité.

Fin du défi (lundi 30 septembre 2024)

Remplissez le questionnaire de clôture. Vous serez alors éligible pour le tirage au sort permettant de gagner un bon de CHF 3'000.- pour un vélo électrique.

Remplissez le questionnaire d'introduction en scannant le QR code ou en vous rendant sur le site www.infineed.app



*A toutes et à tous un
bel été et de belles
vacances
Le Conseil communal*

